



**Comité directeur 2/2019  
Le 5 juillet 2019 à Muttentz**

**Environnement et Agriculture**

---

**TOP A.3.11 Bien-être et santé animale : séminaire relatif à l'élevage des bovins à l'entrave**

---

**Résolution**

1. Le Comité directeur de la Conférence du Rhin supérieur prend acte du rapport présenté par le groupe d'experts « bien être et santé animale », relatif au séminaire portant sur l'élevage des bovins à l'entrave organisé les 26 février et 7 mars 2019, et salue la qualité des échanges d'expériences et de bonnes pratiques réalisés lors de cet événement.
2. En France, comme en Allemagne, l'élevage à l'entrave est lié au contexte géographique bien particulier des petites exploitations en zone de montagne. Cependant, des situations différenciées ont été mises en évidence :
  - En termes de valorisation des produits, (principalement vente directe en France, et grande distribution en Allemagne) ;
  - En termes de montant des soutiens financiers et des critères d'attribution ainsi qu'en termes d'autorisation de construction de nouveaux bâtiments.
3. La transition d'une étable entravée à une stabulation libre représente des investissements lourds, souvent difficilement supportables au regard de la taille des exploitations concernées. La prise en compte, en Allemagne, du critère « montagne » dans le calcul du soutien à l'investissement pourrait être de nature à faciliter les transitions en stabulation libre.
4. Lorsque la transition vers la stabulation libre n'est pas opportune, des améliorations de pratiques peuvent être apportées (par exemple : pâturage d'été complété de sorties régulières en hiver, bon dimensionnement des stalles au gabarit des animaux, mode d'attache offrant une liberté de mouvement plus importante, bon éclairage et aération correcte de l'étable, aménagement d'un box de vêlage et d'une infirmerie).
5. Une communication importante entre agriculteurs, consommateurs et la grande distribution est nécessaire afin de faire connaître le contexte particulier dans lequel l'entrave est maintenue.

## Rapport

Un séminaire sur l'élevage des bovins à l'entrave a été organisé sur deux journées, les 26 février et 7 mars 2019 respectivement en Allemagne et en France, par le groupe d'experts « bien-être et santé animale ». Il fait suite au colloque « santé et bien-être animal » du 8 novembre 2017 à Obernai. Les mesures d'aménagement qui accompagnent une transition de l'étable entravée vers la stabulation libre représente un sujet d'intérêt pour l'Allemagne. En effet, pour diverses raisons, une pression est exercée par les consommateurs et la grande distribution à l'égard des éleveurs, dans le but d'abandonner ce mode d'élevage. Par ailleurs, les discussions relatives à l'élevage à l'entrave sont également intéressantes à aborder pour les éleveurs français pratiquant ce type d'élevage.

L'objectif recherché était de répondre aux différents questionnements des éleveurs confrontés à la problématique de l'entrave, s'agissant de la transition vers la stabulation libre, ou de l'amélioration des pratiques en termes de bien-être animal pour ce mode de production.

Ce séminaire organisé à l'attention des éleveurs du territoire a rassemblé environ une trentaine de participants, comprenant des conseillers techniques (chambres d'agriculture et instituts techniques), des représentants de l'administration, des représentants d'association de protection animale, des vétérinaires et éthologues.

- La première journée, en Forêt Noire (Titisee-Neustadt), a permis de dresser un état des lieux transfrontalier de la situation de l'élevage bovin à l'entrave (réglementation en termes de bien-être animal, statistiques, aides agricoles, connaissances éthologiques, étude réalisée dans la filière Bio en Alsace). Trois ateliers ont été organisés pour permettre aux participants d'échanger sur les questions d'amélioration des pratiques d'élevage à l'entrave ainsi que de la transition à un autre mode de stabulation. L'après-midi a été consacré à des visites d'exploitations (deux en stabulation entravée et l'une ayant opéré un changement vers la stabulation libre) afin d'illustrer les échanges de la matinée par des cas concrets.
- La deuxième journée, en Alsace (Saint-Amarin), a consisté en un atelier de retour d'expérience. A cette occasion, une étable entravée a également pu être visitée en première partie de journée.

L'organisation de ce séminaire a permis de dresser l'état des lieux de la situation actuelle dans les deux pays en matière d'entrave ainsi que les similitudes et différences. Les échanges entre participants ont été très riches et ont mis en avant une réalité de terrain souvent bien différente de celle ancrée dans l'opinion public, ainsi que des pistes de progrès en termes de bien-être animal.

La réglementation européenne n'interdit pas l'élevage à l'entrave et l'autorise par dérogation et sous condition en agriculture biologique. Malgré cela, une pression très forte est exercée sur les éleveurs du côté allemand.

Que ce soit en France ou en Allemagne, l'élevage à l'entrave est lié à un contexte géographique bien particulier. Les zones de montagnes permettent difficilement l'implantation de stabulations libres, notamment en raison des coûts de construction plus élevés (par exemple : poids de la neige), des conditions topographiques et de la pression foncière (pas de zone adéquate pour la construction, surface trop petite, densité de population trop forte autour de l'exploitation, prix du foncier très élevé) qui ne permettent pas de nouvelles extensions structurelles. De plus, les participants ont fait état des coûts disproportionnés d'une transition vers la stabulation libre par rapport à la valeur ajoutée obtenue. Ces éléments motivent le maintien de l'entrave. Même si d'un point de vue éthologique, des problématiques peuvent être soulevées quant à l'élevage bovin à l'entrave, les éleveurs ont également pu mettre en avant certains avantages : maintien des cornes,

plus grande familiarité des animaux avec l'humain (les contacts humains sont alors moins générateurs de stress), facilité d'observation et de suivi des animaux.

Les échanges ont mis en évidence certains éléments de contexte différents en France et en Allemagne. La production des exploitations alsaciennes est fortement tournée vers la transformation et la vente directe au consommateur, alors que les élevages de la Forêt noire livrent principalement leur lait en laiterie.

En termes de soutiens pour la construction et la modernisation des bâtiments, les mesures financières sont différentes d'un pays à l'autre. En Allemagne le bien-être animal est un critère directement pris en compte dans l'attribution des aides à la construction. Ce n'est pas le cas en France, où, en revanche, des taux d'aide plus élevés sont accordés pour la construction en zone de montagne. Ce critère n'est pas spécialement pris en compte dans les soutiens en Allemagne. Les participants ont souligné l'importance de conditions et de mesures de soutiens spécifiques dans les régions de montagne qui devraient être envisagés en Allemagne.

En Allemagne, contrairement à la France, les projets d'étables entravées ne sont plus soutenus financièrement.

Finalement, pour la majorité des éleveurs présents, le système de production à l'entrave reste, pour le moment, le meilleur compromis en contexte montagnoux. Sur la base de la présentation de l'éthologue, des mesures visant à améliorer le bien-être des animaux peuvent être apportées : compléter le pâturage d'été par des sorties régulières en hiver, bien dimensionner les stalles au gabarit des animaux, utiliser un mode d'attache offrant un maximum de liberté de mouvement, bien éclairer et aérer les étables, mettre en place des boxes de vêlage et d'infirmierie. Enfin, d'après les participants, il convient de bien communiquer auprès des consommateurs et de faire comprendre au grand public et à la distribution (en Allemagne) l'importance de ces élevages sur le plan économique mais également pour l'entretien du paysage, le maintien du terroir et dans un contexte de durabilité.

---

Rapporteur : Christian Haessler, Chef du service de l'alimentation, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt